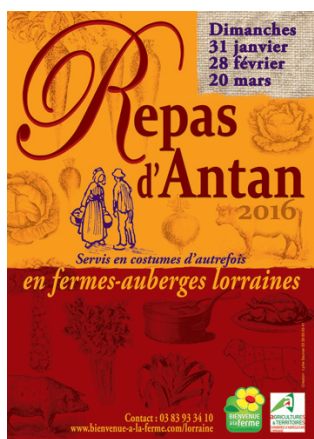


**Dimanche 31 janvier****REPAS D'ANTAN
À LA FERME-AUBERGE
DE CHANTERINE
À VERNÉVILLE**

Les plats mijotés «comme le faisaient nos ancêtres» sont remis à l'honneur par les fermes auberges de Lorraine. Elles vous invitent à retrouver les saveurs d'autrefois et à remonter dans le temps. Réservez votre repas sans plus attendre ! Au menu : soupe aux pois cassés et oie en cocotte et sa naveline – tarte aux questches.

Animation : orgue de Barbarie. Les clients sont invités à s'habiller à l'ancienne. Les plus authentiques seront récompensés d'un cadeau (repas offert).

Contact : 03 87 61 87 88

**COORDONNÉES
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Ouverture du lundi au jeudi :
8 h - 12 h et 13 h - 17 h
le vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h
Standard : 03 87 66 12 30
site internet : www.cda-moselle.fr

Élevage :

secrétariat : 03.87.66.12.46
Françoise BOLZINGER

Conseil d'Entreprise/Sociétés :
secrétariats :

Christiane DOROFIEFF 03.87.66.12.49
Céline VENDRAMÉL 03.87.66.12.38

Formation - Apprentissage :
secrétariat : 03.87.66.12.48

Nathalie CEDRINI

Juridique - Aménagement - CFE :
secrétariat : 03.87.66.12.57

Patricia TEUFEL

Diversification : 03.87.66.01.29 :
responsable : Clotilde GIRARD

Organisme Indépendant des Boeufs :
03.87.66.03.87

responsable : Ludovic ZIDAR

MVAB/Drainage : secrétariat : 03.87.66.01.43
Annie SCHROTZENBERGER

Agronomie : secrétariat : 03.87.66.12.42
Jamela BECCHERLE

Environnement : secrétariat : 03.87.66.12.44
Corinne MANGEL

Bâtiments : secrétariat : 03.87.66.12.43
Marie-Josée ZIMMERMANN

Votre exploitation est-elle aux normes ?

Pas forcément, surtout si vous vous trouvez dans la zone vulnérable 2007 (Bassin versant de la Seille, secteur de Sierck, Pays Haut Sud) où s'appliquent déjà les mesures du 5^e programme d'actions de la directive nitrates.

Si vous ne respectez pas cette réglementation que risquez-vous ?

En cas de contrôle conditionnalité, si je ne peux pas justifier de capacités de stockage suffisantes ET que je n'ai pas signalé auprès de l'administration l'engagement d'un projet d'accroissement des capacités de stockage, **je risque une réduction de mes aides de 3 %.**

D'autre part, si je ne présente pas un plan prévisionnel de fertilisation et un cahier d'épandage, permettant de vérifier l'équilibre de la fertilisation azotée, je risque une réduction de mes aides de 5 %.

Selon les règles de la conditionnalité 2015, si cette anomalie est répétée, le taux de réduction de l'aide sera multiplié par trois, soit pour une absence des capacités de stockage une réduction des aides de 9 %.

Pour éviter ces «désagréments» nous vous rappelons quelques points déjà évoqués dans des articles précédents.

Les principales mesures

Elles concernent surtout **les producteurs** de fumier mou (ou susceptibles d'écoulements), de lisier, donc les producteurs laitiers avec des aires raclées.

Les périodes d'interdiction d'épandage ont été revues par rapport à celles des 4^e pro-

grammes d'actions pour tenir compte des critères pédo-climatiques de la région.

Si je possède au moins un bâtiment d'élevage : **je dois disposer de capacités de stockage suffisantes pour respecter à minima les périodes d'interdiction d'épandage.**

L'ensemble des animaux et parcelles de mon exploitation sont pris en compte.

Des capacités de stockage minimales ont été définies pour chaque type d'élevage, par type d'effluent et selon des zones géographiques.

A faire rapidement

Il faut vérifier, dans un premier temps **mes capacités de stockage en utilisant le logiciel PRE-DEXEL, téléchargeable sur le site IDELE** (<http://idele.fr/services/outils/pre-dexel.html>) ouvert à tous. Son utilisation est simple et ne demande pas de compétence particulière.

Si le résultat de cette vérification conclut que **mes capacités de stockage sont bonnes, j'imprime les justificatifs, je tiens à jour mon plan d'épandage, mon cahier d'épandage et mon plan de fumure prévisionnel. Je suis en règle en cas de contrôle.**

Si le résultat montre des **capacités insuffisantes** par rapport à celles requises, **je prends contact avec un conseiller spé-**



Les producteurs laitiers avec des aires raclées sont les principaux concernés.
photo Apca

cialisé pour réaliser ma vérification détaillée (DEXEL), et je tiens à jours mes documents réglementaires. Le conseiller m'apportera alors des réponses adaptées à mon mode de fonctionnement et nous envisagerons ensemble des solutions pour remédier au manque.

Attention il y a des délais à respecter !

Les exploitations agricoles concernées devaient se signaler à la DDT avant le 1er novembre 2014. Elles bénéficiaient alors, à titre dérogatoire et transitoire, de périodes d'épandages plus larges pendant la durée des travaux.

Le délai de mise aux normes pour les capacités de stockage et la réalisation des travaux a été fixé au 1^{er} octobre 2016 pour la zone vulnérable 2007.

Benoît QUERAUD,
conseiller bâtiment

Devant ce que l'on peut appeler une certaine forme d'urgence, n'hésitez pas à contacter M. Minatel à la DDT de la Moselle (Chargé de mission eau & développement durable - Tél. 03 87 34 33 38) et vos conseillers élevages.

A la Chambre d'Agriculture Benoît Queraud, conseiller bâtiment (Tél. 03 87 66 12 43) se fera un plaisir de vous renseigner et de vous accompagner si nécessaire. Contact : Marie-Josée Zimmermann au 03 87 66 12 43 ou mj.zimmermann@moselle.chambagri.fr

Formation

Limiter son stress, est-ce si facile ?

Selon les dernières études, le stress serait la première cause de consultation médicale en France, avec près de 7 millions d'arrêts de travail en 2010... et depuis, ce chiffre n'a cessé d'augmenter. Entre 10 et 15 % de la population active serait exposée au risque de burn-out (Syndrome d'Épuisement Professionnel) actuellement. En tant qu'agriculteurs, vous êtes concerné !

Savoir identifier les éléments stressants, identifier les croyances qui nous conditionnent (mal), apprendre à lire les situations différemment et envisager des alternatives...voici quelques pistes qui peuvent vous permettre de limiter VOTRE stress, car chacun est responsable du sien ! Y en a-t-il un bon et un mauvais ? Cette question n'est pas simple car chaque individu va répondre selon son tempérament, ses expériences et son environnement. La charge stressante est donc propre à chacun. Il y a

un stress qui stimule jusqu'à ce qu'il tétanise !

Bien se connaître permet de limiter l'impact des événements sur sa santé et permet de choisir la réponse la plus adaptée pour se préserver.

Par exemple quand un commercial arrive au mauvais moment, quand une vache est malade, quand votre associé n'a pas remis correctement le tracteur sous le hangar, quand le conseiller a un peu de retard à son rendez-vous, quand le marchand d'aliments

s'est trompé dans la livraison...

Les conséquences du stress peuvent être dramatiques (accidents cardio-vasculaires, troubles de la digestion, douleurs chroniques, isolement et difficultés relationnelles...) et peuvent aller au pire une fois la phase d'épuisement passée (burn-out, dépersonnalisation...).

Stress aigu ou chronique ? Comment atténuer le stress ? Quelles sont les pistes pour mieux vivre sur votre exploitation ? Comment prendre soin de votre santé et limiter les sources de stress ? Si toutes ces questions vous interpellent, participez à la formation Atténuer son stress pour mieux

vivre les 19 et 27 janvier à Metz.

Cette formation est prise en charge par VIVEA dans le cadre du dispositif 'Éleveurs en crise' donc gratuite pour les participants.

Céline HACHET,
conseillère formation

Challenge de la semaine : ménagez-vous une plage de 'nonproductivité' deux fois cette semaine (du sport, une sieste, une activité de bricolage, aller voir Star Wars...).

Pour tout renseignement :
Céline Hachet – Conseillère formation
celine.hachet@moselle.chambagri.fr
03 87 66 12 48



*L'Homme,
le 1^{er} capital à préserver*